

## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NUMÉRO 384-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 384 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

#### AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE :

1. **QUE** le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park adoptera le Règlement numéro 384-6 modifiant le Règlement numéro 384 décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 20 avril 2020 à compter de 19h au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park;

2. **QUE** le Règlement projeté comprend les mentions suivantes, à savoir :

Une allocation de dépenses est accordée aux membres du conseil municipal en faveur des postes particuliers occupés ci-après décrits, selon les modalités indiquées :

- a) Tout membre du comité consultatif d'urbanisme : 25 \$ par séance à laquelle il assiste;
- b) Tout membre du comité consultatif en sécurité municipale: 25 \$ par séance à laquelle il assiste;
- c) Tout membre du comité consultatif en environnement : 25 \$ par séance à laquelle il assiste;
- d) Tout membre du comité consultatif en sport, loisir et culture : 25 \$ par séance à laquelle il assiste;
- e) Tout membre de la commission des finances et de l'administration : 25 \$ par séance à laquelle il assiste.

3. **QUE** l'allocation de dépenses accordée en faveur des postes particuliers est indexée à la hausse, pour chaque exercice financier à compter de l'année 2021.

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de la région de Montréal du mois de décembre;

4. **QUE** le Règlement a un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2020;

5. **QUE** le projet de Règlement numéro 384-6 est déposé au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

**DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 18 MARS 2020**

Me Julie Waite, greffière